



Type de politique :	Opérationnelle	N° de la politique :	OP-22
Titre de la politique :	Consommation de nourriture dans les lieux publics	Date d'approbation :	le 17 septembre 2025
		Date de mise à jour :	
		Date de la prochaine révision :	le 26 avril 2026

La Bibliothèque publique de Casselman s'engage à assurer un environnement propre, sécuritaire et accueillant pour tous les usagers en encadrant la consommation de nourriture dans les espaces publics.

Section 1 : Portée

Cette politique s'applique à toutes les personnes fréquentant la Bibliothèque publique de Casselman, incluant les usagers, les visiteurs et les bénévoles.

Directives générales

Section 2 : Zones autorisées

La consommation de nourriture est permise uniquement dans les zones désignées à cet effet (ex. : coin bistro et le salon).

Dans les espaces de consultation (ex. : rayonnages, comptoirs de prêt, coin des petits), la nourriture est interdite.

Section 3 : Types de nourriture permis

- Seuls les collations sèches et non odorantes (ex. : barres granola, fruits secs) sont autorisées dans certaines zones.
- Les repas complets, les aliments odorants, les plats chauds ou ceux nécessitant des ustensiles sont interdits.
- Boissons : Les contenants refermables (bouteilles d'eau, tasses avec couvercle) sont permis. Les boissons sans couvercle ou susceptibles de se renverser facilement sont interdites en dehors des zones désignées.

Section 4 : Propreté et respect

Les usagers doivent jeter leurs déchets dans les poubelles et bacs de recyclage prévus.

Toute personne qui laisse un dégât peut être tenue responsable de son nettoyage ou se voir refuser l'accès à certaines zones.

Section 5 : Événements spéciaux

Lors d'activités ou de réceptions organisées par la Bibliothèque publique de Casselman, des exceptions peuvent être faites, sous réserve de l'approbation de la direction.

Section 6 : Allergies et sécurité

En raison des risques d'allergies, les arachides et noix sont fortement déconseillées.
Toute nourriture laissée sans surveillance sera éliminée pour des raisons de sécurité.

Section 7 : Non-respect de la politique

Le non-respect de cette politique peut entraîner un avertissement, une restriction d'accès temporaire ou, en cas de récidive, une exclusion du lieu public.

 **613 764-5505**

 **613 764-5507**

 **www.bibliocasselman.ca**

 **C.P./BOX 340, 764 rue Brébeuf Street, Casselman, ON, K0A 1M0**